

APEBA

Siège social : 18 Rue Adolphe Ramassamy
97490 Sainte-Clotilde

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

31 Décembre 2025



WE ARE AN INDEPENDENT MEMBER OF
THE GLOBAL ADVISORY
AND ACCOUNTING NETWORK

SAS ATECTAM & PARTNERS AUDIT au capital de 15 000 € - RCS Saint-Denis n° B 434 003 075 - NAF 6920 Z

Société de commissariat aux comptes, inscrite au Conseil de l'ordre et à la Compagnie de La Réunion

14 Boulevard de la Source - 97400 - Saint-Denis - Ile de La Réunion

☎ : (+262) 262 948 850 - 📠 : (+262) 262 948 083 - ✉ : contact@atectam.com - 🌐 : www.atectam.com

Association Pour L'Education à la Bienveillance Animale

APEBA

Siège social : 18 Rue Adolphe Ramassamy
97490 Sainte-Clotilde

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'APEBA (Association Pour L'Education à la Bienveillance Animale), relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels « Information au titre des principes et méthodes comptables », qui énonce les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 établi en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment en ce qui concerne les « Fonds dédiés et reportés ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Denis, le 24 septembre 2026.

HLB ATECTAM & PARTNERS
Commissaire aux comptes



Imran OMARJEE

- BILAN ACTIF -

APEBA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	53 248	27 815	25 433	36 359
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	53 248	27 815	25 433	36 359
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés	2 011		2 011	2 511
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	33 338		33 338	72 996
Charges constatées d'avance				
Valeurs Mobilières de Placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	76 797		76 797	3 072
TOTAL ACTIF CIRCULANT	112 146		112 146	78 579
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	165 394	27 815	137 579	114 938

*Modèle Association

Annexe au rapport du
Commissaire aux comptes

- BILAN PASSIF -

APEBA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-42 480	-39 770
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	71 361	-2 710
Situation Nette (sous-total)	28 881	-42 480
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	28 881	-42 480
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		88 668
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES		88 668
PROVISIONS		
Provisions pour risques	29 719	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	29 719	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	116	
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 005	57 373
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	18 858	11 377
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	78 979	68 750
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	137 579	114 938

*Modèle Association

Annexe au rapport du
Commissaire aux comptes

- COMPTE DE RESULTAT -

APEBA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	145	2 675
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	7 725	1 300
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	58 400	76 534
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	10 992	177 002
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	77 676	
Autres produits	212 785	162 289
Total des produits d'exploitation (I)	367 723	419 800
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	210 738	284 959
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	227	363
Salaires	32 760	34 979
Cotisations sociales	4 594	5 290
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 926	10 974
Dotations aux provisions	29 719	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		88 668
Autres charges	6 277	991
Total des charges d'exploitations (II)	295 241	426 224
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	72 482	-6 424

*Modèle Association

Annexe au rapport du
Commissaire aux comptes

- COMPTE DE RESULTAT -

APEBA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)		
Charges Financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 121	501
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (IV)	1 121	501
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	-1 121	-501
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	71 361	-6 925
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		4 786
Charges Exceptionnelles (VI)		570
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		4 216
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	367 723	424 586
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	296 362	427 295
EXCEDENT OU DEFICIT	71 361	-2 710
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

*Modèle Association

Annexe au rapport du
Commissaire aux comptes

APEBA

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 137 579€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent comptable de 71 361€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'Autorité des normes comptables a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, ainsi que le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023, lequel modifie en coordination le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes annuels de l'association couvrant l'exercice du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. La première application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable. Elle se traduit notamment par (liste non exhaustive) :

- o l'adoption des nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat définis par le règlement ANC n° 2023-03 ;
- o la redéfinition du périmètre du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- o le reclassement des transferts de charges, le compte 791 ayant été supprimé, les charges refacturées ou financées par des tiers étant reclassées en déduction des charges concernées ou en produits d'exploitation selon leur nature ;

- o le reclassement des reprises sur subventions d'exploitation en produits d'exploitation.

Ce changement de méthode est sans incidence sur les fonds propres ni sur l'excédent ou le déficit, les reclassements portant uniquement sur la présentation (soldes intermédiaires). Les données de l'exercice 2024 présentées en comparatif sont issues de la balance retraitée ; les produits et charges exceptionnels de 2024 n'ont pas été reclassés en exploitation, ce qui limite la comparabilité du résultat d'exploitation et du résultat exceptionnel entre les deux exercices.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'Association pour l'Éducation à la Bienveillance Animale (APEBA) est une association à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901, fondée en 2017.

Elle a pour objet de promouvoir la bienveillance et la protection animale, afin de favoriser un mieux-vivre ensemble entre les humains et les animaux à La Réunion. À cette fin, elle mène notamment les actions suivantes :

- **Éducation et sensibilisation** : conduire des campagnes de sensibilisation et des actions pédagogiques à la bienveillance animale auprès du grand public, des enfants et des scolaires, des collectivités locales et des administrations ;
- **Lutte contre l'errance animale** : mettre en œuvre des campagnes de stérilisation et d'identification des animaux, notamment au profit de personnes en situation de précarité, ainsi que des campagnes de stérilisation de chats libres ;
- **Lutte contre la maltraitance animale** : intervenir et agir pour le sauvetage d'animaux maltraités ou abandonnés, y compris leur extraction de situations de squats ;
- **Accueil et adoption** : organiser l'accueil temporaire et d'urgence des animaux (familles d'accueil) et favoriser leur adoption ;
- **Outils et ressources** : concevoir et diffuser des supports pédagogiques (livrets, kits éducatifs, vidéos) ;
- **Formation** : former et sensibiliser les professionnels concernés, notamment de l'action sociale ;
- **Soins** : prendre en charge les frais de soins des animaux recueillis ;
- **Autres actions** : plus généralement, mener toute action en lien avec son objet.

En 2025, l'association a poursuivi des projets financés par la DAAF, le TCO et la Mairie de Saint-Denis (campagnes de stérilisation et d'identification, sensibilisation, formation, éducation à la bienveillance animale).

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

• État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebut	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Incorporelles (I)	-	-	-	-	-	-

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+	+	-	-	Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisitions	Virements	Cessions/rebuts	
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	50828	-	-	-	-	50 828
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2421	-	-	-	-	2 421
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	53249	-	-	-	-	53 248

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+	+	-	-	Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions/Rebuts	
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	-	-	-	-	-	-
Autres Titres Immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Financières (III)	-	-	-	-	-	-
TOTAL (I + II+III)	53 249	-	-	-	-	53 248

• Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	+	-	Valeur fin exercice
		Augmentations	Diminutions	
Frais établissement et développement (Total I)	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (Total II)	-	-	-	-
Terrain	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Matériel de transport	15 450	10 166	-	25 616
Autres immo. corp. ,Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 439	760	-	2 199
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement Immobilisations Corporelles (Total III)	16 889	10 926	-	27 815
TOTAL GENERAL	16 889	10 926	-	27 815

• Dépréciation de l'actif Immobilisé :

Dépréciation Actif Immobilisé	Valeur début exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Valeur fin exercice
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	-	-	-	-
TOTAUX	-	-	-	-

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2 011	2 011	-
Autres	33 338	33 338	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAUX	35 349	35 349	-
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>	-		
<i>Remboursements obtenus en cours d'exercice</i>	-		

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci (entités non APG, hors fondations abritantes et fonds de dotation) :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Début exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Fin Exercice
Fonds propres sans droit de reprise	-				-
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	-				-
Report à nouveau	-39 770	-2 710			-42 480
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 710	2 710	71 361		71 361
Situation nette	-42 480	-	71 361	-	28 881
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
TOTAUX	-42 480	-	71 361	-	28 881

Résultat de L'exercice :

Détermination du Résultat Effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat Comptable	71 361	-2 710
Reprise du Résultat antérieur		
Excédent ou Déficit effectif Global	71 361	-2 710
Dont résultat effectif sous gestion propre		
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		

Information sur les fonds dédiés :• **Subventions :**

Tableau de variation des fonds dédiés issue de Subventions:

Projets	Ouverture	Report	Utilisations		Transfert	Montant global	A la clôture Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
			Montant global	Dont remboursements			
DAAF - Campagne de stérilisation et d'identification	36 457,30		36 457,30				
DAAF - Communication et sensibilisation sur l'errance animale	10 991,64		10 991,64				
TCO - Formation de professionnels et sensibilisation de collégiens/lycéens	11 500,00		11 500,00				
DEAL - Vidéos de sensibilisation	3 274,00				3 274,00		
Mairie de Saint-Denis - Éducation à la bienveillance animale	26 445,01				26 445,01		
TOTAUX	88 667,95	-	58 948,94	-	29 719,01	-	-

La date limite d'utilisation des fonds étant arrivée à échéance à la clôture de l'exercice, les fonds dédiés non utilisés ont été repris et font l'objet d'une provision pour risques et charges, en raison d'un éventuel remboursement aux financeurs.

Informations sur les provisions pour risques et charges :

• Passifs et provisions :

Provisions :

Provisions	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
Réglementées	-	-	-	-
Pour Risques	-	29 719	-	29 719
Pour Charges	-	-	-	-
TOTAUX	-	29 719	-	29 719

Provisions	Nature Augmentations			Nature Diminutions		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Réglementées						
Pour Risques	29719					
Pour Charges						
TOTAUX	29 719	-	-	-	-	-

Nature Provisions Pour Risques et Charges	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
Provision Pour Risques (1)	-	29 719	-	29 719
Provisions sur legs ou donations	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices (2)	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	-	-	-	-
TOTAUX	-	29 719	-	29 719

(1) dont provision pour risque d'emploi : -

(2) dont provisions pour grosses réparations : -

	Montant début exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant fin exercice
Provisions pour risques	-		29 719				29 719
Provisions pour charges	-						-
TOTAUX	-	-	29 719	-	-	-	29 719

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	116	116	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	60 005	60 005	-	-
Dettes fiscales et sociales	18 858	18 858	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	78 979	78 979	-	-
<i>Emprunts souscrits sur l'exercice</i>	-			
<i>Emprunts Remboursés sur l'exercice</i>	-			
<i>Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture</i>	-			

Informations sur les postes du compte de résultat :

Information sur les montants des concours publics reçues par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives :

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Exercice N	Exercice N-1
Aides à l'emploi	-	-
Aides au développement des compétences	-	-
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	-	-
Financement des formations par apprentissage	-	-
Forfaits d'externat	-	-
<i>dont forfait Etat</i>	-	-
<i>dont forfait Région</i>	-	-
<i>dont forfait Département</i>	-	-
<i>dont forfait Communes et groupements de communes</i>	-	-
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue	-	-
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	-	-
Autres concours publics	-	-
Sous-total concours publics	-	-
Subventions État	-	9 874
Subventions Région	-	-
Subventions Département	-	-
Subventions Communes et groupements de communes	58 400	66 660
Autres subventions d'exploitation	-	-
<i>dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)</i>	-	-
<i>dont autres subventions (à détailler)</i>	-	-
Report de subventions	-	-
Sous-total subventions d'exploitation	58 400	76 534
TOTAUX	58 400	76 534

Informations relatives aux contributions volontaires en nature :

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les ressources reçues en nature par nature par l'entité sont utilisées pour les besoins de son activité.

Liste des contributions / Nature Contributions	Montant	Méthode Valorisation
Mise à disposition gratuite, par un bénévole, d'une parcelle de terrain à l'Étang-Salé pour l'implantation d'un abri pour animaux.	400,00	Valeur locative de marché
TOTAL	400,00	

Précisions sur les opérations exceptionnelles :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits sur Exercices Antérieurs	-	4 786
Produits sur Cessions d'actifs	-	-
Quote part de subventions virée au résultat	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Reprises sur provisions	-	-
Transferts de charges exceptionnels	-	-
Total produits exceptionnels	-	4 786
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges sur exercices antérieurs	-	528
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	-	-
Autres Charges exceptionnelles	-	42
Dotations amortissements et provisions exceptionnelles	-	-
Total charges exceptionnelles	-	570
Résultat exceptionnel	-	4 216

Autres informations :

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes :

Honoraires Commissaires aux comptes	CAC 1
Mission de contrôle légal des comptes	2 083,20 TTC
Autres prestations	
TOTAUX	2 083,20 TTC

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

Catégorie	Effectif Moyen
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	
Ouvriers	
TOTAL	1

Immobilisations - Amortissements

APEBA du 01/01/2025 au 31/12/2025

Id immo	Ref interne	Intitulé	Date acquisition	Montant acquisition	Durée (mois)	Mode	Taux	Antérieur	Dotation	Total amortissement	VNC
N° compte : 21820000 MATERIEL DE TRANSPORT											
6340		VOLKSWAGEN CRAFTER	19/04/2023	33 464,76	60	L	0,20	11 406,00	6 693,00	18 099,00	15 365,76
6339		RENAULT KANGOO EXPR	02/11/2023	17 362,76	60	L	0,20	4 044,00	3 473,00	7 517,00	9 845,76
Total du compte				50 827,52				15 450,00	10 166,00	25 616,00	25 211,52
N° compte : 21830000 MATERIEL INFORMATIQUE											
6338		mat informatique	10/11/2022	949,00	36	L	0,33	680,00	269,00	949,00	0,00
6341		PC PORTABLE ACER SF31	16/06/2023	1 471,60	36	L	0,33	759,00	491,00	1 250,00	221,60
Total du compte				2 420,60				1 439,00	760,00	2 199,00	221,60
Total											
Total Dotations des immobilisations sorties				53 248,12				16 889,00	10 926,00	27 815,00	25 433,12
TOTAL GENERAL				53 248,12				16 889,00	10 926,00	27 815,00	25 433,12

Annexe au rapport du
Commissaire aux comptes